



BIEN VIVRE NOTRE VILLE

# Avec Georges SIFFREDI

M.     M<sup>me</sup>     M. et M<sup>me</sup>

Nom et prénom(s): .....

Âge: ..... Profession: .....

Adresse: .....

Téléphone: ..... E-mail: .....

- déclare(nt) soutenir la liste intitulée « **Bien vivre notre Ville** », conduite par Georges Siffredi
- accorde(nt), à titre personnel et conformément à la loi, un soutien financier à l'« Association de financement de la liste conduite par Georges Siffredi pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 à Châtenay-Malabry » (déclarée en Préfecture le 18 décembre 2019).

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de: « **AFE G. Siffredi Châtenay-Malabry Municipales 2020** » seule habilitée à recevoir les dons. Un reçu fiscal vous permettra de bénéficier d'une déduction de 66 % de ce don sur le montant de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

- se propose(nt) pour aider à l'organisation de la campagne:
- distribution de documents dans les boîtes aux lettres
  - distribution de documents sur le marché et devant les commerces
  - organisation de rencontre(s) à son (leur) domicile avec Georges Siffredi
  - tenir les bureaux de vote
  - autre:
- Je souhaite recevoir des informations liées à la campagne électorale par Georges Siffredi et ses colistiers.

Fait à Châtenay-Malabry, le .....

Signature

**Merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment rempli à :**

**« Avec Georges Siffredi, Bien vivre notre Ville »**

**23, place de l'Église - 92290 Châtenay-Malabry • Tél.: 01 47 02 77 19**

**Mail: georges.siffredi@gmail.com • www.gsiffredi.fr**

Conformément à l'article 52-9 du code électoral, l'« Association de financement de la liste conduite par Georges SIFFREDI pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 à Châtenay-Malabry » est la seule habilitée à recueillir des dons, dans les limites précisées à l'article 52-8 du même code: "Art. L52-8: Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. (...) Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. (...). Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. (...)"

RGPD: les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé: par l'AFE G. SIFFREDI Châtenay-Malabry Municipales 2020, en cas de dons, et par Georges SIFFREDI et ses colistiers (23 place de l'Église), pour la communication des informations de la campagne électorale. La base légale du traitement est le consentement. Les données sont conservées jusqu'à la date de validation des comptes de campagne. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, leur portabilité ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour toute question, adresser un mail à Georges.siffredi@gmail.com